

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-huit septembre deux mil quinze, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Chazelles-sur-Lyon, le jeudi vingt-quatre septembre deux mil quinze, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Présents : Pierre VERICEL - Ennemond THIVILIER - Michel NEEL - Annie CHAPUIS - Ludovic PADUANO - Jeanine RONGERE - Hervé LASSABLIÈRE - Roberte HOSPITAL - Marie-France DI PALMA - Frédéric BERTHET - Marie Christine BERTHOLLET - Georges VINCENT - Christiane CLEMENSON - Michel FAURE - Sylvie CHANAVAT - Florence COURSIMAULT - Aurélie PITAVAL - Laurie SOLEYMIEUX - Annie BONNIER - Danielle VIRICEL - Gérard HAEGY - André THEVENET - Jean-Paul BLANCHARD - Anne-Marie JACQUEMIN - Aline CIZERON.

Absents ayant donné procuration : Florence DELORME-PAILLEUX à Michel NEEL - Pierre THOLLY à Jeanine RONGERE - René GRANGE à Georges VINCENT.

Absent : Christopher LAMBERT

Secrétaire élue pour la session : Jeanine RONGERE

Directrice des Services, Collaboratrice du Maire : Catherine COSTECHAREYRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2015

VOTE : UNANIMITÉ

1 - SIEL – TRAVAUX RUE MASSENET

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier de la Chapellerie, il est nécessaire de prévoir les travaux d'éclairage public. Le montant des travaux est estimé à 54 178 € HT et la commune financera à hauteur de 47 900 €. Il est demandé de délibérer sur la réalisation des travaux de l'éclairage public confié au SIEL pour un montant prévisionnel de 47 900 €.

Ce montant vient en déduction du montant prévu par délibération n°8-4 de mai 2015.

VOTE : UNANIMITÉ

2 - NOM D'UNE IMPASSE NOUVEAU LOTISSEMENT ROUTE DE VIRICELLES

Dans le cadre du projet de création des 5 lots situés route de Viricelles par la SEDL, il est nécessaire de donner un nom d'impasse à la voie interne. Il est proposé « impasse des champs fleuris ».

VOTE : UNANIMITÉ

3- CESSION PARCELLES CADASTREES A L'ENTREPRISE ELS

L'entreprise ELS a besoin d'étendre son parking de stockage. Elle a sollicité la commune pour acquérir plus ou moins 3500 m² répartis sur les parcelles cadastrées F435, 845 et 894. Il est proposé de céder la surface demandée après bornage au prix de 13.50 € TTC (estimation des domaines à 15 €).

VOTE : UNANIMITÉ

4- ACQUISITION PARCELLE CADASTREE AC 800 A MR FAYOLLE LOUIS RUE EUGENE PROVOST

Il est nécessaire de régulariser la situation de la parcelle cadastrée AC800 qui au cadastre appartient toujours à Mr Fayolle. Cette personne souhaite la céder à l'euro symbolique à la commune.

VOTE : UNANIMITÉ

5- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018

Le contrat Enfance Jeunesse 2011-2014 est arrivé à son terme. La commune souhaite signer un nouveau contrat enfance jeunesse en partenariat avec la CCFL. Pour la commune, les axes de développement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 s'appuient sur les réflexions menées dans le cadre du PEL et du PEDT, en cohérence avec les axes développés au niveau de la Communauté de communes.

La Commune de Chazelles-sur-Lyon souhaite avant tout conforter l'existant, lorsque les projets répondent aux besoins des familles en rendant les services nécessaires.

Le développement d'actions nouvelles, éligibles ou non au CEJ 2015-2018, les réflexions et projets initiés dans le cadre du PEL concourent à l'amélioration et la pérennisation des accueils d'enfants et de jeunes. Il est demandé de délibérer sur le projet du futur Contrat Enfance Jeunesse.

VOTE : UNANIMITÉ

6- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'amicale Laïque ayant des projets de nouvelles activités sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle de 500 €.

VOTE : UNANIMITÉ

7 - PERSONNEL COMMUNAL :

7.1 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS INCOMPLET DE 28 HEURES PAR SEMAINE

Monsieur le Maire souhaite créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps incomplet de 28 heures par semaine à compter de ce jour dans le cadre d'une évolution de carrière et suite à la réussite d'un examen professionnel.

VOTE : 27 POUR – 1 ABSTENTION

7.2 : CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL 2016-2019

La commune a, par délibération n°150129_003 du 29 janvier 2015, demandé au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Centre de gestion de la Loire souhaite continuer à assister la collectivité durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat en apportant une coordination entre la commune et le courtier. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de gestion propose que cette coordination soit l'objet d'une indemnisation en prélevant une somme forfaitaire représentant 2,5% de la moyenne des trois derniers montants de cotisations versées ; sans excéder 2€ mensuels par agent assuré.

Le taux de cotisation actuel pour 2015 est de 4.98 % soit un montant d'assurance estimé en fonction du traitement de base des agents à 67 034.04 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1er janvier 2016, pour une durée de 4 ans pour les agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRAFL. Après analyse sur les deux dernières années, vu le taux de cotisation en augmentation pour certaines garanties et l'application de franchises dans les propositions du contrat, Il est proposé de prendre :

- Soit les garanties suivantes décès (0.25%), accident de service et maladie imputable au service (0.84%), maladie de longue durée, longue maladie avec une franchise de 90 jours (1.05% franchise qui n'existait pas dans l'ancien contrat) + maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours (3.02% : ancien contrat 10 jours) **arrivant à un taux de cotisation à 5.16% (estimation sur budget 2015, la cotisation serait de 69 456 €)**
- Soit les garanties suivantes : décès (0.25%), accident de travail avec une franchise de 20 jours par arrêt (0.66%), maladie de longue durée, longue maladie avec une franchise de 90 jours (1.05% franchise qui n'existait pas dans ancien contrat) + maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours (3.02% : ancien contrat 10 jours) **arrivant à un taux de cotisation à 4.98% soit 67 034.04 €.**

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition d'assistance du Centre de gestion de la Loire durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat de manière forfaitaire, selon la formule de calcul proposée en participant aux frais de gestion ainsi créés.

Il est décidé de prendre les garanties arrivant à un taux de cotisations de 5.16%.

VOTE : UNANIMITÉ

7.3 : REGIES : mise à jour du montant de l'IAT pour les agents tenant une régie

Lors du conseil municipal du 23 mai 2013, la commune a modifié le principe d'attribution d'une IAT pour les agents régisseurs. Cette indemnité se décomposait de la manière suivante :

- Une indemnité de responsabilité de 110 € ou 120 € pour le titulaire et le suppléant proratisée au temps passé sans déduction des assurances et cautionnement pris et sans que la commune ne rembourse en heures supplémentaires l'assurance du mandataire suppléant.

- Et une IAT qui permettrait quel que soit le temps effectué de couvrir au moins les frais d'assurance et de cautionnement (si une assurance ou cautionnement est prise).
 - . Titulaire : 50 €
 - . Suppléant : 25 €

Il est nécessaire aujourd'hui de **mettre à jour le montant de l'IAT** pour couvrir les frais d'assurance et de cautionnement (si une assurance ou cautionnement est prise). Il est proposé de fixer cette IAT avec les montants suivants :

- . Titulaire : 56 €
- . Suppléant : 33 €

VOTE : UNANIMITÉ

7.4 : PRIME TAP

Il a été décidé d'accorder une prime de 25 € nets par mois aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) (sur la période de septembre à juin), et ce dès le mois de septembre 2015. Il convient donc de modifier la délibération sur l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) en indiquant que le coefficient multiplicateur peut être compris entre 0 et 8 et en précisant la condition d'attribution suivante de l'IAT pour les TAP :

Concernant les temps d'activités périscolaires (TAP), afin de bénéficier de la prime de 25 € nets par mois pour la période de septembre à juin, l'agent d'animation doit être présent tous les vendredis du mois où le service est ouvert sauf :

- Vacances scolaires,
- Jours fériés,
- Congés annuels,
- Récupérations,
- Jours ARTT,
- Jours de fractionnement,
- Congés exceptionnels



accordés par la hiérarchie. »

Pour le jour de grève, il est considéré que l'agent est absent et n'a donc pas droit à la prime.

VOTE : 21 POUR – 6 ABSTENTIONS – 1 CONTRE

8- SOUTIEN A L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE MEDICAL DE L'ARGENTIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SIMOLY dans le cadre de sa compétence en matière de « réalisation des équipements et des services d'intérêt commun aux Monts du Lyonnais en

matière sociale et médico-sociale » est propriétaire de biens immobiliers situés sur la commune d'Aveize.

Ces bâtiments sont occupés par le Centre Médical de l'Argentière qui est un établissement sanitaire et médico-social privé initialement géré par une association loi 1901 intitulée l'association d'orientation et de soutien du CMA. Dans le cadre d'une évolution des conditions de gestion du Centre, l'association a transféré la gestion dudit centre à la fondation caisse d'épargne pour la solidarité (FCEs) par un transfert partiel d'actif portant sur l'équipement du centre médical. Ce transfert de gestion s'inscrit dans le cadre du plan de développement du Centre Médical de l'Argentière et doit permettre une réhabilitation des locaux.

Malheureusement ce projet n'avance pas. Il est proposé de délibérer pour soutenir l'association d'orientation et de soutien du CMA dans toutes ses demandes et d'exiger que la FCEs présente un nouveau projet.

VOTE : UNANIMITÉ

9 - INFORMATIONS

- Reprise voirie domaine de Cleppé
- Elections régionales
- Randonnée Office du Tourisme le 11.10.2015 à Châtelus
- Renouvellement du Conseil Municipal des Enfants
- Flash info mensuel sur les actions de la commune, destiné aux agents
- Assemblée Générale du Comité de jumelage le 5.10.2015 à 20H00 aux Tilleuls
- Remise des prix du concours des maisons fleuries le 20.11.2015 à 18H30 en mairie
- Départ de la DGS
- Débat sur l'accueil de migrants